

## **IDENTIFICATION DES PRIORITES DE LA SOCIETE CIVILE EN PREPARATION DE LA CONCERTATION AVEC LA DIRECTION DE CAFI**

**En prélude à la concertation avec le secrétariat permanent de la lettre d'intention de l'Initiative des Forêts de l'Afrique Centrale(CAFI) prévue le 19 février 2026 à Brazzaville, les organisations et réseaux membres de la société civile conviées à cette rencontre se sont réunies le 18 février à la CAPPED à la faveur de l'atelier d'identification des priorités des organisations de la société civile sur la nouvelle lettre d'intention de CAFI, dans l'optique de peaufiner leurs stratégies afin de parler d'une seule voix durant cette rencontre.**

Organisée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(ODCH) en partenariat avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme(RPDH), cet atelier d'identification des priorités des organisations de la société civile sur la nouvelle lettre d'intention de CAFI a été une occasion pour les membres de la société civile d'évaluer cette Lettre d'intention .

Aussi , suivant l'évaluation sous l'angle de la société civile qui a été faite en juin 2025, les représentants de la société civile ont constaté que sur les 52 jalons de la lettre d'Intention de CAFI juste 6 ont été réalisés et 29 sont en cours de réalisation. Cela donne un taux faible de réalisation. En outre, plusieurs jalons restent sans réalisation jusqu'à ce jour entre autres sur le 8 piliers de la Lettre d'Intention

De ce fait, les participants ont fait des recommandations pour que cela soit prise en compte dans la prochaine Lettre d'Intention. organisations Il a été recommandé que les jalons qui n'ont pas été exécutés dans la première Lettre d'Intention, soient prioritaires pour la prochaine Lettre ; ; que les procédures de programmation, de

passation des marchés et de décaissement des fonds soient simplifiées ; la mise en place et la formalisation d'un mécanisme spécifique et adapté pour l'appui à la société civile.

La Directrice Exécutive de l'OCDH, Nina Cynthia KIYINDOU YOMBO reconnaît que plusieurs jalons n'ont pas été exécutés toutefois elle estime que CAFI donne l'opportunité aux organisations de la société civile d'effectuer le suivi : *« c'est vrai qu'il y a eu 52 jalons qui devraient être mis en œuvre durant cinq ans mais cela n'a pas été le cas par ce que la plupart des jalons sont en cours mais nous pensons que CAFI nous ouvre une brèche en tant qu'organisation de la société civile nous avons dans le cadre programmatique de CAFI le projet d'appui à la société civile et nous pensons que avec ce projet la société civile aura les moyens de faire le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle lettre d'intention de CAFI ».*

Signalons que cette réunion préparatoire à la concertation avec le secrétariat permanent de CAFI a connu la participation près d'une vingtaine de représentants de la société civile.